MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

EAI ARA 2

SESSION 2018

AGRÉGATION
CONCOURS INTERNE
ET CAER

Section : ARTS
Option : ARTS PLASTIQUES

ÉPREUVE DE CULTURE PLASTIQUE ET ARTISTIQUE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.
Les croquis et schémas sont à exécuter avec le même stylo et la même encre. Les feutres de couleur et calques sont proscrits.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : ***La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.***

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours interne de l'Agrégation de l'enseignement public** :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAI	1800A	102	0740

► **Concours interne du CAER / Agrégation de l'enseignement privé** :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAH	1800A	102	0740

Rappel du cadre réglementaire de l'épreuve

Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation
NOR : MENH1707648A

Épreuve de culture plastique et artistique

L'épreuve a pour but d'évaluer des compétences attendues d'un professeur d'arts plastiques pour la mise en œuvre des composantes culturelles et théoriques de la discipline : mobiliser la culture artistique et les savoirs plasticiens au service de la découverte, l'appréhension et la compréhension par les élèves des faits artistiques (œuvres, démarches, processus ...), situer et mettre en relation des œuvres de différentes natures (genre, styles, moyens ...) issues de périodes, aires culturelles, zones géographiques diverses, analyser et expliciter l'évolution des pratiques dans le champ des arts plastiques et dans ses liens avec des domaines très proches (photographie, architecture, design, arts numériques ...) ou d'autres arts avec lesquels il dialogue.
L'épreuve prend appui sur un sujet à consignes et une sélection de documents iconiques et textuels. Tirant parti de l'analyse de cet ensemble, le candidat développe et argumente une réflexion disciplinaire sur l'évolution des pratiques artistiques.
Le programme de l'épreuve porte sur les problématiques, questions, questionnements plastiques et artistiques induits par les programmes d'arts plastiques du lycée. Six questionnements plus spécialisés issus de ces programmes orientent la réflexion à conduire ; ils sont publiés sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale et sont périodiquement renouvelés.

Sujet

À partir des documents dans le dossier joint, et en mobilisant d'autres références de votre choix (artistiques, historiques, techniques, etc.) pour enrichir votre propos et étayer votre argumentation, vous conduirez une réflexion sur **l'œuvre d'art à la fois objet et espace du sensible.**

Dossier documentaire

Document 1 :
- Apollodore de Damas (50-130 ap. J.-C.), Panthéon, 1er siècle av. J.C. (reconstruit au début du IIe siècle après J.C.), 43,30 m de diamètre. Rome, piazza della Rotonda.

Document 2 :
- Giotto di Bondone ou Ambrogiotto di Bondone, dit Giotto (1267 ou 1266-1337), cycle de fresques représentant, entre autres, des scènes du Nouveau Testament, 1303-1306, fresques. Padoue, Église de l'Arena, Chapelle Scrovegni.

Document 3 :
- Douglas Gordon (1966-), *24 Hour Psycho – A Slowed-down version of Alfred Hitchcock's 1960 film Psycho*, 1993, installation vidéo.

Document 4 :
- Peter Kogler (1959-), *Skate Park*, 2007, béton, 16 m de diamètre. Paris, square Robert Bajac, XIIIe arrondissement.

Document 5 :
- Extrait de Souriau Étienne (1892-1979), sous la direction de, *Vocabulaire d'esthétique*, Paris, édt. P.U.F, Coll. Quadrige, 1990.

Dossier documentaire

Document 1

Apollodore de Damas (50-130 ap. J.-C.), Panthéon, 1er siècle av. J.C. (reconstruit au début du IIe siècle après J.C.), 43,30 m de diamètre. Rome, piazza della Rotonda.

Document 2

Giotto di Bondone ou Ambrogiotto di Bondone, dit Giotto (1267 ou 1266-1337), cycle de fresques représentant, entre autres, des scènes du Nouveau Testament, 1303-1306, fresques. Padoue, Église de l'Arena, Chapelle Scrovegni.

Document 3

Douglas Gordon (1966-), *24 Hour Psycho – A Slowed-down version of Alfred Hitchcock's 1960 film Psycho*, 1993, installation vidéo.

Document 4

Peter Kogler (1959-), *Skate Park*, 2007, béton, 16 m de diamètre. Paris, square Robert Bajac, XIII^{e} arrondissement.

Document 5

« On a depuis longtemps classé les arts par sens : arts de la vue, arts de l'ouïe, arts de la vue et de l'ouïe. Mais chaque sens est lui-même complexe ; on peut s'intéresser à tel de ses aspects qualitatifs plutôt qu'à tel autre. Il est des arts visuels du noir et blanc, mettant en jeu la seule luminosité ; d'autres donnent une grande place à la couleur. Plus fine qu'une classification par sens, on peut donc utiliser une classification par qualités sensibles.

Mais nous avons bien d'autres sens que la vue et l'ouïe (et on ne peut se limiter aux "cinq sens" de l'Antiquité, pas plus qu'à ses "quatre éléments") : l'odorat, le goût, le toucher proprement dit, le sens thermique, le sens statique, etc. Pourquoi les arts donnent-ils une place privilégiée à la vue et l'ouïe ?

On les a déclarés plus nobles, plus spirituels, moins matériels ; en fait, tout sens est matériel par ses organes récepteurs. Mais la vue et l'ouïe ont l'avantage d'être des sens à distance ; cela permet la contemplation collective ; on peut provoquer leurs sensations par des procédés assez sûrs.

Il ne faut d'ailleurs pas confondre les sensations des autres sens avec les images mentales relatives à ces sens, que peuvent suggérer les sensations visuelles ou auditives. »

Extrait de Souriau Étienne (1892-1979), sous la direction de, *Vocabulaire d'esthétique*, Paris, édt. P.U.F, Coll. Quadrige, 1990.